

APPELS A PROJETS

« ESPACES ENTREPRISES NUMERIQUES ET OUTILS »

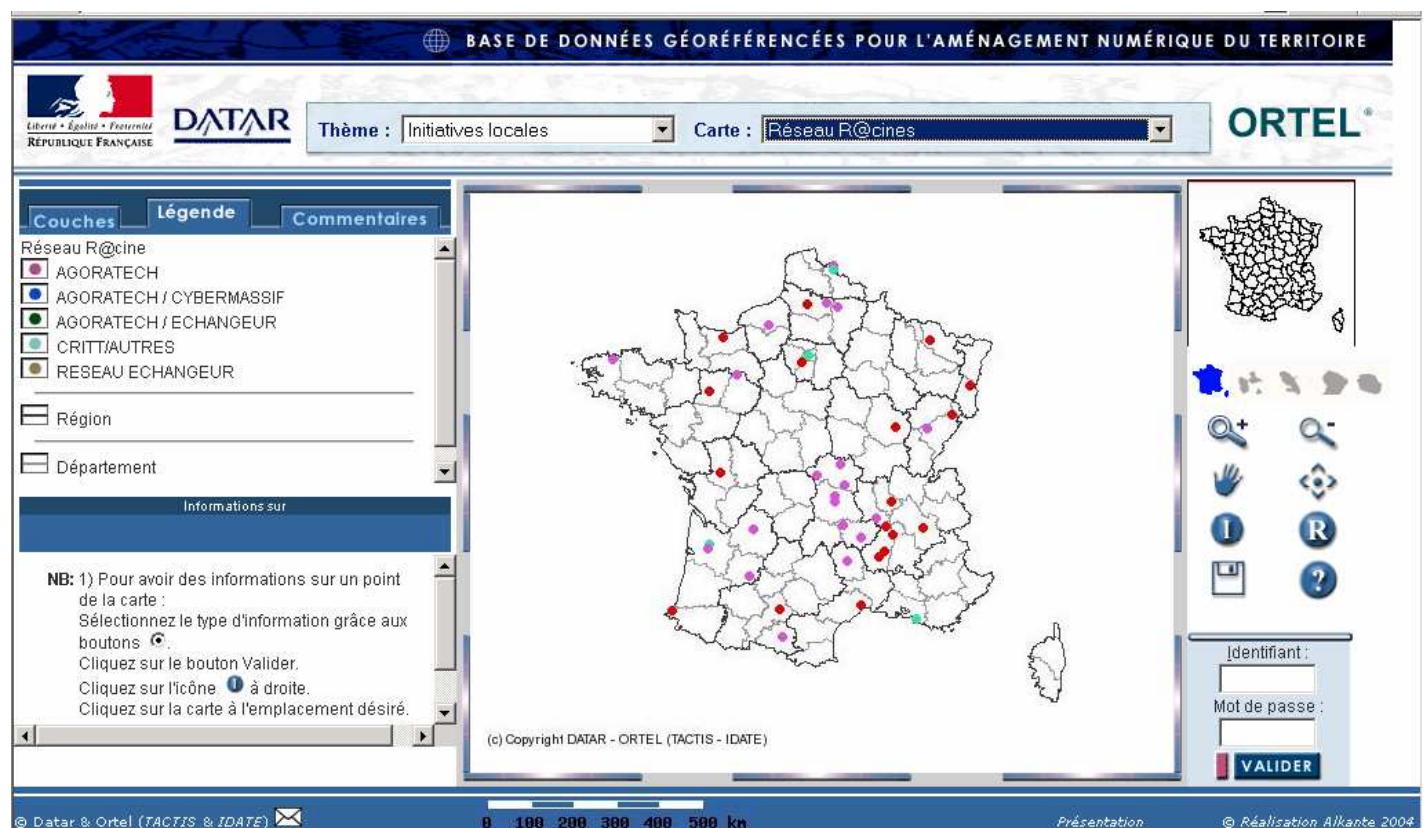
30 mars 2005 www.datar.gouv.fr/TIC rubrique « appel à projets »

Conformément au plan gouvernemental RESO 2007, et aux recommandations de la Commission Européenne sur la compétitivité des entreprises par le numérique, il apparaît indispensable que les PME françaises s'approprient les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme outil de compétitivité.

A cet effet, le CIADT du 14 septembre 2004 a confié à la DATAR le soin de lancer un appel à projets « Espaces Entreprises Numériques et Outils », dotés de 700 000 euros au total et de l'appui technique du Ministère de l'industrie et du réseau RACINES¹.

L'objet de cet appel à projets vise à faciliter cette appropriation à l'aide de deux volets complémentaires :

- ♦ création d'Espaces Entreprises Numériques sur les territoires, (Cf. carte ci-dessous)
- ♦ création d'outils pour la diffusion des TIC dans les PME.



Carte en ligne² des Espaces Entreprises Numériques

1. CREATION D' « ESPACES ENTREPRISES NUMERIQUES »

1.1 Objectifs

Ce volet de l'appel à projets vise à la mise en place des « Espaces Entreprises Numériques », c'est à dire de structures facilitant l'appropriation des technologies de l'information et de la communication des TIC par les PME. Ces centres contribueront à développer la compétitivité du tissu économique local par le numérique, en facilitant l'appropriation des TIC par les PME sur des bassins d'emplois qui n'en disposent pas encore.

¹ <http://www.reseau-racines.fr>

² <http://www.datar.gouv.fr/TIC/cartes> thème : initiatives locales ; carte : Réseau RACINES

Il s'agit de structures proposant aux PME d'un territoire déterminé, un espace convivial (lieu fixe ou mobile) et les services d'au moins une personne spécialisée dans les TIC pour les PME. Elle organise des rencontres physiques à leur attention pour les sensibiliser à l'usage des TIC dans leur profession ; présente des logiciels, des réalisations ou des produits ; fournit des prestations adaptées à leurs besoins.

1.2 Demandeurs

L'appel à projets s'adresse prioritairement, mais non exclusivement, aux collectivités territoriales et aux organismes consulaires désireux de créer et faire fonctionner pendant au moins trois ans, un espace numérique entreprise, dans le cadre d'un travail en réseau avec des Espaces Entreprises Numériques équivalents.

Le réseau RACINES d'animation de la compétitivité et de l'intelligence numériques des entreprises.

Il existe en France plusieurs réseaux constitués d'Espaces Entreprises Numériques, qui mutualisent entre eux des expériences, des outils, des services.

Signalons parmi eux les réseaux : Echangeurs www.resechangeur.net ; Agoratech www.cefac.com, Cybermassifs www.cybermassif.org, CRITT et Agences régionales numériques www.critt-tti.net

Ces principaux réseaux ont fondé le réseau **RACINES** d'animation de la compétitivité et de l'intelligence numériques des entreprises, qui travaille en partenariat avec la DATAR et l'AFNET www.afnet.fr pour favoriser la mutualisation entre les réseaux existants à partir d'une charte dont voici quelques extraits :

Les Espaces Entreprises Numériques membres du réseau RACINES sont tenus d'informer le réseau de leurs actions en matière de diffusion des TIC dans les PME et, dans la mesure du possible, à :

- privilégier la réutilisation ou l'adaptation des outils, contenus et services disponibles dans le réseau RACINES,
- mettre à disposition du réseau RACINES les outils, contenus et services adaptés ou développés spécifiquement,
- développer des actions communes.

www.reseau-racines.fr

1.3 Critères de sélection

Les critères permettant de sélectionner les dossiers sont les suivants :

- liens du demandeur avec un réseau d'Espaces Entreprises Numériques,
- pertinence de la localisation géographique par rapport au bassin d'emploi visé,
- compétences humaines dans le domaine TIC pour les PME réellement mobilisables dans l'équipe d'animation,
- fonctions couvertes par la structure et son équipe d'animation :
- veille, notamment sur les usages,
- sensibilisation, démonstrations, conférences,
- formation,
- services, accompagnement, préconisation de conseil,
- pertinence des usages et des outils proposés,
- motivation et dynamisme des partenaires locaux,
- capacité à mobiliser des PME,
- plan de financement et pérennité de la structure,
- capacité de mise en œuvre rapide.

1.4 Assiette éligible et montant de la subvention

La subvention est limitée à 50 000 euros par projet et à 50 % des dépenses éligibles.

L'assiette éligible comporte les dépenses de financement du lancement de l'ENE postérieures à la date de dépôt de dossier, en incluant principalement l'aménagement des locaux, l'achat de matériel et logiciels et le salaire des animateurs pendant la première année.

Exemple : Budget type d'implantation d'une Agoratech

- Frais de personnel : Chef de projet : 35 000€ /an ; Animateur : 23 000€ /an
- Aménagement d'un local : 15 000€ HT - Matériels informatiques : 20 000€ HT
(Exemple sur 5 postes de travail + matériels périphériques + vidéoprojection, ...)
- Redevance annuelle au CEFAC pour la veille nationale : 11 500€ HT

2. OUTILS D'APPROPRIATION DES TIC PAR LES PME

2.1 Objectifs

Ce volet de l'appel à projets porte sur le développement d'outils utilisables par les différents réseaux de diffusion des TIC pour les PME réparties sur tout le territoire.

2.2 Demandeurs

L'appel à projets s'adresse à des organismes susceptibles de développer des outils avec l'obligation de les partager ensuite avec tous les Espaces Entreprises Numériques, voire de les diffuser gratuitement aux PME.

2.3 Projets éligibles

L'appel à projets peut concerner des outils de deux types :

1) des outils pour les réseaux de diffusion des TIC auprès des PME

- outils méthodologiques (diagnostics, enquêtes, cartographie des usages et des enjeux ...)
- outils collaboratifs synchrones et asynchrones

2) des outils pour l'appropriation des TIC par les PME :

- outils méthodologiques (diagnostics accompagnés, fiches pratiques, ...)
- solutions (méthodes, technologie, processus d'expérimentation, mise en oeuvre, ..) pour développer les usages,
- outils collaboratifs synchrones et asynchrones notamment pour l'efficacité collective des pôles de compétitivité,
- solutions e-business applicatives type portail fournisseurs, connecteurs, gestion de la relation clients, si possible en logiciels libres,
- solutions e-business techniques type zones neutres sécurisées, connexion mobile, si possible en logiciels libres,
- plates-formes collaboratives de conception ou de logistique,
- plates-formes de formation à distance,

2.4 Exemple

Sous l'impulsion du ministère de l'industrie, le cabinet ALGOE a développé [une série d'outils pour les réseaux de diffusion technologiques](#) publiés sur le site de la Mission à l'économie numérique. (www.men.minefi.gouv.fr) Il s'agit de guides méthodologique et des prestataires, d'un pré-diagnostic, de supports de manifestations de sensibilisation, de modules de formation et de ressources Internet.

2.5 Critères de sélection

Les critères permettant de sélectionner les dossiers sont les suivants :

- engagement de mutualiser l'outil développé, notamment via le réseau RACINES ou un réseau équivalent,
- pertinence de l'analyse des besoins et des solutions existantes,
- réponse aux besoins, réalisme du développement et du déploiement sous les angles techniques et économiques et sociaux,
- caractères innovant et reproductible du projet,
- capacité de l'organisme à diffuser efficacement la technologie ou le service,
- motivation du demandeur et capacité à obtenir les financements complémentaires nécessaires
- plan de financement et pérennité de la structure,
- capacité de mise en œuvre rapide.

2.6 Assiette éligible et montant de la subvention

La subvention est limitée à 50 000 euros par projet et à 50 % des dépenses éligibles.

L'assiette éligible comporte les dépenses de développement et d'expérimentation postérieure à la date de dépôt de dossier et accessoirement les études préalables ou de généralisation.

3. MODALITES DE L'APPEL A PROJETS

Compte tenu de l'enveloppe totale de l'ordre de 700 000 € de titre VI (investissement) pour les deux volets de l'appel à projets, le nombre total de projets retenus sera limité .

L'appel à projets est ouvert le 30/03/2005. Il s'arrêtera dès lors que l'enveloppe totale sera attribuée et au plus tard le 30/03/2006, conformément aux indications publiées sur le site www.datar.gouv.fr/TIC rubrique appel à projets.

Les candidatures, établies selon le format défini ci-après, doivent être impérativement adressées par courrier électronique à l'adresse < tic@datar.gouv.fr >. Les pièces jointes devront être fournies sous un format informatique d'usage courant, puis éventuellement compressé dans un fichier zip.

Au cas où l'envoi ne comporte pas de signature électronique faisant foi, le dossier devra être complété par un exemplaire papier original adressé à TIC@datar.gouv.fr, 1 av. Charles Floquet, 75007 Paris.

Les projets seront évalués par vagues successives en fonction des dates indiquées sur le répertoire du site dédié de la DATAR³

Le comité d'évaluation sera présidé par le Délégué à l'aménagement du territoire et l'action régionale ou son représentant, et comportera des personnalités qualifiées désignées par les Ministères et les institutions concernées.

Toute demande de renseignement devra être adressée à la DATAR (tic@datar.gouv.fr) ou à l'AFNET (team@afnet.fr), qui assure l'animation du réseau RACINES.

³ www.datar.gouv.fr/TIC rubrique appel à projets